ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHATEAU

Séance du 16 février 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	26
Absents :	7
Procurations :	6
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le seize février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le dix février deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN (arrivée à 19h07), Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Cindy BARE, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Sabine MIRAL), Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Didier PIERRE), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA)

Absent excusé : Jean-Marc LACOMBE

Secrétaire de séance : Dominique BEC

FIN/04-2023

Vote du budget primitif 2023
Budget annexe Théâtre La Baleine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-2, L.1621-1 et suivants, L.2224-1 et suivants et L2312-1,
Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 12,
Vu la délibération FIN/115-2022 du 19 décembre 2022 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023 et approuvant le rapport d'Orientation Budgétaire présenté,
Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 9 février 2023 (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 5).

CONSIDERANT le rapport d'orientation budgétaire présenté aux membres du conseil municipal lors de sa séance du 19 décembre 2022 et le débat d'orientation budgétaire qui s'en est suivi.

ENTENDU que conformément aux articles 11 et 12 de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République repris par l'article L2312-1 du CGCT, pour les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget primitif doit avoir lieu dans les deux mois suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

ENTENDU que conformément à l'article L1612-2 du CGCT, le budget primitif 2023 doit être voté avant le 15 avril 2023.

ENTENDU que le vote du budget se fait par chapitre.

CONSIDERANT la présentation faite par Monsieur Christian MAZUC, Maire adjoint en charge des finances du projet de budget primitif du budget annexe La Baleine pour 2023.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (27 pour ; 0 contre ; 5 abstentions : Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL) :

- **adopte le budget primitif du budget annexe La Baleine pour l'exercice 2023 qui s'équilibre comme suit :**

  - **en section de fonctionnement : 796 560 €**
  - **en section d'investissement : 39 000 €**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU * AVEYRON *

Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 27 FEV. 2023
Et de la publication le : 27 FEV. 2023